

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 17 mai 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 17 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, Maire. Au vu des recommandations sanitaires afin de maintenir une distanciation physique raisonnable, le conseil municipal a été délocalisé dans la salle polyvalente.

Présents : Le Maire : Joël PHILIPPE, Les Adjointes : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, Mme Peggy LAMBERT, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : Mme Laurence MORDACQ, M. William LOZAC'H, Mme Joëlle HAMON, M. David HERMAN, M. Stéphane MORVAN, M. Jean-Claude LE BUZULIER, Mme Joëlle NICOLAS,

Absente avec procuration : Mme Annie L'HEVEDER a donné procuration à Mme Florence STRUILLOU, M. Éric LE GAC a donné procuration à M. Jean-Claude LE BUZULIER,

Secrétaire de séance : M. William LOZAC'H,

Date de la convocation : le 7 mai 2021

Date d'affichage : le 26 mai 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil sans observation.

Ordre du jour :

- 1 - Acquisition de barrières de sécurité,
- 2 - Participation Frais d'avocats contre AMAPA-Ti Jikour,
- 3 - Plan de relance Education Nationale - acquisition et subvention matériels informatiques école,
- 4 - Décisions Modificatives Budget Commune 2021,
- 5 - Subventions CCAS
- 6 - Subvention centre de formation apprentis 2021,
- 7 - Acquisition matériel de désherbage,
- 8 - Devis passage de l'épareuse 2021,
- 9 - Programme Voirie 2021,
- 10 - Devis SDE22 – Eclairage Public Lotissement Le Clos Nesson,
- 11 - Acquisition divers matériels pour les services techniques,
- 12 - Acquisition Pare-ballons pour le Terrain Multisports Ty Coat,
- 13 - Acquisition matériels pour réparation jeux de la cour de l'école,

Délibération n°20210517-01 : Acquisition de Barrières de Sécurité

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le devis pour l'achat d'un lot de 25 barrières de sécurité en acier galvanisé aux normes de police en vigueur pour le prix de 900 € HT SOIT 1 080 € TTC auprès de l'Entreprise ALTRAD-MEFRAN.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ, 12 POUR et 3 ABSTENTION (M. LE BUZULIER représentant aussi M. LE GAC, Mme NICOLAS)

VALIDE le devis présenté au prix de 1 080 € TTC auprès de l'Entreprise ALTRAD-MEFRAN pour l'achat de 25 barrières de sécurité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Observations : Monsieur LE BUZULIER aurait souhaité qu'une réflexion soit faite sur des barrières de couleurs, pas en métal pour le bien-être des personnes qui les déplacent.

Délibération n°20210517-02 : Participation Frais d'avocats Communes contre AMAPA-TI JIKOUR

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux la suite du dossier concernant le recours de plusieurs communes contre le projet de fusion entre l'AMAPA-TI JIKOUR et CEKB. Un état provisoire des dépenses a été établi par la Commune de La Roche-Jaudy qui pilote le dossier avec le Cabinet Coudray et la Mairie de Plouaret pour les frais d'huissier de Maître Talbourdet. L'ensemble correspond à 29 619,54 €. Le CIAS propose de participer ce qui diminue la participation de chaque commune à hauteur de sa population municipale soit pour la commune de Tonquédec a un montant de 1 651,18 € TTC.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la participation de la commune de Tonquédec concernant le recours contre le projet de fusion entre l'AMAPA TI JIKOUR et CEKB pour un montant de 1 651,18 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IMPUTE la dépense au budget commune 2021 et suivants au compte 6227.

Délibération n°20210517-03 : Plan de relance de l'Education Nationale – Acquisition et subvention pour du matériels informatiques à l'Ecole

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur Samuel PRADES présente aux Conseillers Municipaux le plan de relance de l'Education Nationale dans le cadre de la continuité pédagogique pour le socle numérique dans les écoles élémentaires. Un état des besoins a été réalisé avec la Directrice de l'Ecole afin de finaliser au mieux les attentes avec les possibilités que la Commune pouvait proposer. Un dossier a été déposé et accepté pour être subvention dans le cadre du plan de relance annoncé. La commune attend maintenant la finalité de la subvention par la signature d'une convention avec l'Education Nationale. Ensuite, le devis proposé par IT WORKER sera validé.

Le devis comprend : 2 ordinateurs complets, une webcam, un micro-casque, 5 tablettes avec micro-casque, une imprimante couleur pour l'équipe enseignante et l'installation sur site. L'ensemble de devis est de 4 227 € TTC.

La subvention demandée pour cette opération est de 2958 € soit 70% du TTC.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le dossier de demande de subvention du Plan de relance de l'Education Nationale,

- VALIDE** le devis présenté par l'Entreprise IT WORKER pour un montant de 4 227 € TTC, sous réserve de la signature de la convention pour l'attribution de la subvention ci-dessus,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- IMPUTE** la dépense au compte 2183 opération 92 du budget Commune 2021.
- VALIDE** la décision modificative n°4 pour régler cette dépense :

Crédit à ouvrir			
2183	Opération 92	Matériel informatique	2 727,00 €
Crédits à réduire			
022	022	Dépenses d'imprévues	- 2 727,00 €

Délibération n°20210517-04 : Décisions Modificatives Budget Commune 2021

Référence Nomenclature DE 7.2

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des décisions modificatives à prendre dans la cadre de la préparation budgétaire. En effet, des crédits avaient été prévus pour faire face aux sorties de matériels mais ses comptes ne doivent pas être alimenté.

Aussi, il est proposé au conseil les décisions modificatives suivantes :

DM n°1

Crédit à ouvrir			
Chapitre 13 Article 1323	Opération Financière	Subvention d'Equipement	100,00 €
Crédits à réduire			
Chapitre 040 Article 2182	Opération Financière	Matériel de Transports	- 100,00 €

DM n°2

Crédit à ouvrir			
Chapitre 011 Article 60632		Fournitures de petits équipements	100,00 €
Crédits à réduire			
Chapitre 042 Article 675		Sortie d'inventaire	- 100,00 €

DM n°3

Crédit à ouvrir			
Chapitre 77 Article 7788		Produits exceptionnels	1 800,00
Crédits à réduire			
Chapitre 77 Article 775		Produits de Cessions	- 1 800,00 €

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE** les décisions modificatives présentées ci-dessus,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°20210517-05 : Subventions CCAS 2021

Référence Nomenclature DE 7.2

Madame Florence STRUILLOU présente aux Conseillers Municipaux le choix des associations retenues par les membres de la Commission CCAS pour les subventions de fonctionnement 2021. Chaque association percevra la somme de 115 €.

- 1^{er} association : AC ! Trégor,
- 2^{ème} association : Association Française des Sclérosés en plaques,

Il est demandé au Conseil de valider le choix présenté.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE** les subventions de 115 € pour l'association AC !Trégor et 115 € pour l'Association Française des Sclérosés en Plaque pour l'année 2021,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- IMPUTE** la dépense au compte 6574 du budget Commune 2021.

Délibération n°20210517-06 : Subventions Centre de Formation des Apprentis pour l'année 2021

Référence Nomenclature DE 7.2

Madame Florence STRUILLOU présente aux Conseillers Municipaux un courrier reçu après la validation des subventions de l'année 2021. Le centre de formation de Ploufragan a transmis un courrier pour deux élèves de notre commune.

Comme chaque année, la commune participe à hauteur de 50 € par élèves.

Aussi, il est proposé au Conseil de verser une subvention de 50 € par élèves pour 2 élèves soit 100 € pour l'année 2021.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE** la subvention de 100 € pour les 2 élèves au Centre de Formation de Ploufragan pour l'année 2021,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- IMPUTE** la dépense au compte 6574 du budget Commune 2021.

Informations : Madame STRUILLOU informe les conseillers municipaux que le voyage des CM est annulé car les protocoles sanitaires, dans le cadre de la pandémie COVID, l'interdisent actuellement. La subvention est mise en attente et sera revue si une sortie à la journée est programmée.

Délibération n°20210517-07 : Acquisition de matériel de désherbage alternatif

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux l'acquisition d'un matériel de désherbage alternatif en remplacement de celui acheté en 2014.

Le projet comprend une herse de 1,50 m qui permettra les passages du peigne sur le terrain des sports et les espaces en herbe (aires de jeux des enfants, pré communale, ...) pour favoriser le bon développement du gazon au détriment des adventices. Cela permettra d'améliorer le drainage et la planéité du sol, pour une meilleure stabilité des zones de jeux du club de foot mais aussi des enfants de l'école durant leurs séances de sports. En complément de la herse, la commune prévoit l'acquisition d'un kit peigne et d'une rangée de couteaux permettant d'extirper les indésirables sans décompacter la chape afin de ne pas recréer un lit de semence. L'ensemble permettra de niveler la surface et de séparer le végétal du minéral. Cet appareil sera utilisé dans les allées en grou du cimetière, et sur les différentes allées gravillonnées dans les espaces communaux.

Cette acquisition permettra de répondre aux principales problématiques de désherbage sur la commune et ainsi d'aider à atteindre un « Zéro Phyto » pérenne tout en contribuant aux bien-être des agents.

L'ensemble est au prix de 6 922,90 € HT soit 8 307,48 € TTC avec l'Entreprise KABELIS.

Une demande de subvention de 40% du HT a été déposé pour un montant de 2 668 € HT auprès de la Région Bretagne.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'achat du matériel auprès de l'entreprise KABELIS pour un montant de 8 307,48 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IMPUTE la dépense au compte 2158 opération 180 du budget Commune 2021.

Délibération n°20210517-08 : Passage de l'Épareuse 2021

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur Gilles PRIGENT présente aux Conseillers Municipaux les devis reçus pour le passage de l'épareuse sur les bas-côtés des voies communales 2021.

L'entreprise INTEM propose un devis pour 8 290,80 € TTC

L'entreprise TOUDIC propose un devis pour 11 616.00 € TTC

Les travaux concernent les bords des talus et les bois de l'année côté route. Les accotements sont réalisés par les services techniques municipaux.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'entreprise INTEM pour un montant de 8 290,80 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IMPUTE la dépense au compte 615231 du budget Commune 2021.

Délibération n°20210517-09 : Programme Voirie 2021

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur Gilles PRIGENT présente aux Conseillers Municipaux le programme voirie 2021 vu avec la commission.

Programme Voirie 2021 :

Il est proposé de réaliser la boucle de Roscoat à Hent Meur soit 1580 ml sur une largeur de 3,1 ml avec la préparation de la chaussée, le reprofilage en grave bitume 0/14, la mise en œuvre de béton bitumeux mince 0/10 et le calage des accotements.

Les travaux réalisés par le service Voirie de Lannion-Trégor Communauté auront un coût de 60 779,76 € TTC. Un fond de concours Voirie 2021 sera demandé.

Voirie Définitive Lotissement Le Clos Nessian :

Le dernier lot ayant été vendu et les travaux de gros œuvre ayant été réalisés, la commune peut maintenant faire réaliser les travaux de voirie définitive pour le lotissement. Une actualisation du devis a été demandée auprès du service Voirie de LTC. Le coût est de 28 830,73 € TTC avec un reprofilage en GNT 0/31.5, la mise en œuvre de grave bitume 0/14, de béton bitumeux 0/10 et la mise à la côte d'ouvrages divers.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE** les devis présentés par le service Voirie de LTC pour :
- La voie communale de Roscoat à Hent Meur au prix de 60 779,76 € TTC
 - La voirie définitive du lotissement pour 28 830,73 € TTC,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- IMPUTE** la dépense au compte 2315 opération 240 pour le programme voirie 2021 et l'opération 198 pour la voirie définitive du lotissement du budget Commune 2021.

Délibération n°20210517-10 : Eclairage Public du Lotissement Le Clos Nessian
Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le devis actualisé pour la mise en place de l'éclairage public dans le lotissement Le Clos Nessian par le SDE22. Le coût total de l'opération est de 17 800 € TTC, conformément aux dispositions du règlement financier, la participation de la commune s'élèvera à 10 712,97 €.

Les travaux correspondent à la fourniture et pose de 6 mâts de 5 mètres de hauteur avec les lanternes de type Leds, une commande EP, les raccordements, une tranchée de 10 ml et un plan de récolement.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE** le projet d'éclairage public 2^{ème} phase du Lotissement Le Clos Nessian présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant de 17 800 € TTC, (Coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie), Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 10 712,97 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée des frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22. Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux. L'appel du fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata du chaque paiement à celle-ci,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- IMPUTE** la dépense au compte 2041582 opération 198 du budget Commune 2021.
- AMMORTIRA** la dépense sur les 15 années suivantes après l'année de paiement.

Délibération n°20210517-11 : Acquisition divers matériels pour les services techniques
Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les besoins des services techniques en matériel, plusieurs devis ont été demandés :

Echelle télescopique avec stabilisateur articulé	Entreprise BERNER	Prix : 474,00 € TTC
Servante avec outils	Entreprise BERNER	Prix : 958,80 € TTC
	Entreprise ALEXANDRE	Prix : 939,00 € TTC
	Entreprise BERNER	Prix : 252,17 € TTC

Cric bouteille	Entreprise ALEXANDRE	Prix : 53,00 € TTC
----------------	----------------------	--------------------

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE** les devis présentés par :
- L'entreprise BERNER pour l'acquisition de l'échelle télescopique au prix de 474,00 € TTC,
 - L'entreprise BERNER pour la servante avec outils au prix de 958,80 € TTC
 - L'entreprise ALEXANDRE pour le Cric Bouteille au prix de 53,00 € TTC,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- IMPUTE** la dépense au compte 2158 opération 180 du budget Commune 2021.

Délibération n°20210517-12 : Acquisition Pare-ballons pour le Terrain Multisports Ty

Coat

Référence Nomenclature DE 1.4

Madame Peggy LAMBERT présente aux Conseillers Municipaux le projet d'installation d'un pare-ballon au bout du terrain multisports à l'aire de jeux Ty Coat afin d'éviter les perturbations auprès des riverains. Le projet consiste à poser un pare-ballons de 19 ml de long en trois panneaux, 5 m de haut avec un grillage simple torsion de 2 m en partie basse et d'un filet maille 145 de 3 m en partie haute sur des poteaux en acier galvanisé avec jambe de force de couleur vert. Deux entreprises ont été contactées et ont répondu :

- L'Entreprise AGORESPACE pour un montant de 3 229,20 € TTC sans pose,
- L'Entreprise CMB PROLIANS pour un montant de 3 565,50 € TTC sans pose,

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE** le devis présenté l'entreprise AGORESOACE au prix de 3 229,20 € TTC,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- IMPUTE** la dépense au compte 2135 opération 199 du budget Commune 2021.

Délibération n°20210517-13 : Acquisition matériels pour réparation jeux de la cour de l'école

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur Samuel PRADES présente aux Conseillers Municipaux les devis reçus pour réparer les jeux de la cour de l'école.

Suite au passage de l'entreprise de contrôle des aires de jeux à l'école, la commune a été informée de la déformation des marches, des contres-marches et du mur d'escalade sur le petit toboggan ainsi que l'usure des filets de la grande structure.

Des devis de réparation ont été demandés auprès des entreprises qui avaient fournies les structures.

L'Entreprise KOMPAN pour les filets de la grande structure pour un coût de 1 768,80 TTC,
L'entreprise ALTRAD Diffusion pour les réparations de la petite structure pour un coût de 618,00 € TTC,

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE** les devis présentés par l'entreprise KOMPAN au prix de 1 768,80€ TTC et l'entreprise ALTRAD Diffusion au prix de 618,00 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IMPUTE la dépense au compte 2188 opération 210 du budget Commune 2021.

VALIDE la décision modificative n°5 pour régler cette dépense :

Crédit à ouvrir			
2188	Opération 210	Matériel informatique	386,80 €
Crédits à réduire			
022	022	Dépenses d'imprévues	- 386,80 €

Informations & Questions Diverses

Travaux Kerrivoalan : Mme NICOLAS demande si les travaux du mur de Kerrivoalan ont commencé. M. LOZAC'H répond que non. L'entreprise attend que le verger soit stable pour passer les engins dans la prairie.

Pétition des habitants de Loden Nevez : M. le Maire informe les conseillers du courrier reçu concernant des problèmes de voiries, de trottoirs, de réseau d'eau pluviale, de nettoyage du terrain de tennis, ... et signé par 21 personnes du lotissement Le Loden Nevez. M. le Maire comprend leurs inquiétudes mais rappelle qu'il n'y a qu'un an qu'ils sont en fonction avec un contexte sanitaire très compliqué. Les travaux d'aménagement du lotissement seront réalisés qu'après étude et réunions publiques qui, dans le contexte, ne peuvent avoir lieu. Le conseil a budgété 40 000 euros pour lancer les études. M. le Maire rappelle que les portes de la mairie sont toujours ouvertes, que les élus sont disponibles pour discuter des évolutions des projets et des attentes sans passer par une pétition. Mme MORDACQ indique qu'il ne faut pas faire la route avant d'avoir contrôlé les sous-sols. M. le Maire indique qu'une étude des raccordements eaux usées et eaux pluviales a déjà été réalisée par LTC dans le cadre du transfert de compétence. Mme VINCENT conseille de faire un courrier aux habitants avec les explications des travaux et du calendrier envisagé. M. PRIGENT rappelle que beaucoup de travaux ont été réalisés depuis sa création ; l'effacement des réseaux, la fibre et dernièrement le changement des canalisations des eaux potables. M. HERMAN rappelle que si la pétition n'a pas été proposée à tous les habitants, elle n'a pas de valeur pour représenter l'ensemble des utilisateurs. Mme HAMON ne comprend pas la démarche alors que les élus sont ouverts à la discussion. M. MORVAN indique que la concertation est la priorité mais que le contexte est compliqué pour la réaliser. Mme STRUILLOU indique que c'est une réhabilitation dans son ensemble qui sera soumis.

Radar pédagogique : M. LE BUZULIER demande si les mesures des radars seront communiquées. M. PRIGENT indique que les mesures sont relevées à chaque changement de secteur et seront étudiées. M. LE BUZULIER demande s'il est possible de le mettre au niveau de la Poste ou de l'ancienne maison de M. Lachiver.

Travaux agricoles : M. HERMAN rappelle que les agriculteurs qui salissent les routes, doivent les nettoyer car en cas d'accident c'est l'agriculteur qui sera tenu responsable.

Terre végétale : M. LE BUZULIER indique que le conseil municipal avait délibéré pour vendre la terre végétale. M. le Maire indique que la terre pris par certains agriculteurs n'était pas de la terre végétale. Il y avait de la ferraille, des cailloux, des verres, ... mélangés avec la terre. Elle n'avait pas de bonne qualité pour de la terre végétale. Nous avons pris la décision de déblayer les lieux pour faire un grand coup de nettoyage. Si d'autres personnes souhaitent prendre de la terre comme celle-là, qu'ils prennent contact avec la mairie pour les divers tas qu'il reste.

Modifications de la composition des commissions communales : Mme Annie L'HEDVEDER a choisi d'intégrer les commissions Finance, Fleurissement et CCAS.

Planning des permanences des élections Départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Chaque élu indique ses disponibilités. Le planning sera finalisé et transmis par mail pour validation.

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 22h00.

Joël PHILIPPE, Le Maire		Florence STRUILLOU, 1 ^{er} Adjointe	
Samuel PRADES, 2 ^{ème} Adjoint		Peggy LAMBERT, 3 ^{ème} Adjointe	
Gilles PRIGENT, 4 ^{ème} Adjoint		Laurence MORDACQ, Conseillère	
William LOZAC'H, Conseiller		Joëlle HAMON, Conseillère	
David HERMAN, Conseiller		Marianne VINCENT, Conseillère	
Stéphane MORVAN, Conseiller		Annie L'HEVEDER, Conseillère	Procuration à Mme Florence STRUILLOU
Jean-Claude LE BUZULIER, Conseiller		Joëlle NICOLAS, Conseillère	
Éric LE GAC, Conseiller	<i>Procuration à M. Jean-Claude LE BUZULIER</i>		